



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 13 décembre 2021 à 19h 00.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller #2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
Poste vacant, conseiller # 6

Absence : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2020-260

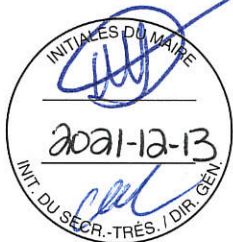
Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant et d'attester de la conformité de l'avis de convocation :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des prévisions budgétaires 2022
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
5. Période de questions concernant les prévisions budgétaires 2022
6. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

RÉSOLUTION CM2021-261

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte- Monique doit préparer et adopter des prévisions budgétaires pour l'année 2022 conformément aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'une présentation a été faite à cette séance d'un résumé des prévisions budgétaires 2022 :

<u>REVENUS</u>	<u>BUDGET</u>	<u>BUDGET</u>
	2021	2022
TAXES MUNICIPALES		
Taxe foncière	606 000 \$	655 000 \$
Eau	145 100 \$	145 100 \$
Égouts	24 900 \$	24 900 \$
Ordures	111 800 \$	112 900 \$
Déneigement	22 700 \$	24 500 \$
Boues De Fosses Septiques	12 000 \$	13 000 \$
Centrale 911	5 000 \$	5 000 \$
TOTAL DES TAXES MUNICIPALES	927 500 \$	980 400 \$
Compensations tenant lieu de taxes	1 253 732 \$	1 324 320 \$
Services rendus	15 300 \$	12 600 \$
Permis, Imposition de droits et intérêts	20 000 \$	21 700 \$
Transferts des gouvernements	414 781 \$	235 594 \$
TOTAL DES REVENUS	2 631 313 \$	2 574 614 \$
<u>DÉPENSES</u>	<u>BUDGET</u>	<u>BUDGET</u>
	2021	2022
Administration Générale	467 925 \$	480 533 \$
Sécurité Publique	228 436 \$	217 012 \$
Transport	712 265 \$	853 610 \$
Hygiène du milieu	223 944 \$	237 472 \$
Santé et Bien-Être	6 000 \$	11 000 \$
Urbanisme et développement	105 573 \$	118 253 \$
Loisirs et culture	137 976 \$	183 612 \$
Frais de financement	108 026 \$	105 922 \$
Remboursement capital et affectations	641 168 \$	367 200 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 631 313 \$	2 574 614 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, les prévisions budgétaires 2022 telles que résumées précédemment.

Il est en outre résolu que le préambule et les prévisions budgétaires 2022 détaillées fassent partie intégrante de la présente résolution.

4- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

RÉSOLUTION CM2021-262

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du plan triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la présentation dudit plan triennal d'immobilisation a été réalisée lors de la présente séance extraordinaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres d'adopter, séance tenante, le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la municipalité de Sainte-Monique.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022


Aucune question n'est posée.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2020-263

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par M. Pascal Gauthier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h 20.


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier